

Année 2023

Endocrinologues libéraux

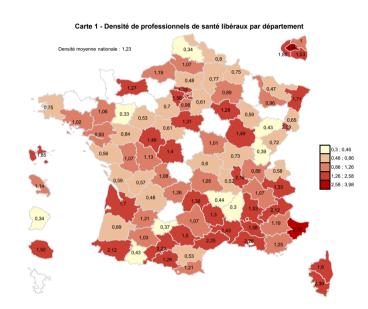
tte fiche produite par l'Assurance Maladie présente des informations concernant la démographie, l'activité, la patientèle et les prescriptions des endocrinologues ainsi que l'évolution des effectifs et des honoraires depuis l'an 2000 jusqu'en 2023

Source, champ et définitions

- Source : Système National des Données de Santé (SNDS).
- Champ : année 2023, ensemble des régimes d'assurance maladie, France entière.
 Dénombrement : professionnels de santé libéraux conventionnés ayant au moins un remboursement de soins dans l'année et présents au 31 décembre 2023.
- Montant : professionnels de santé libéraux conventionnés avant au moins un remboursement de soins dans l'année et présents au 31 décembre 2023 ou en cessation d'activité au cours de l'année 2023
- Indicate the special convention in the special convention in the special convention is a span to the convention in the special convention is a span to the convention in the special convention is a span to the convention in the special convention is a span to the convention in the special convention is a special convention in the special convention is a special convention in the special convention is a special convention in the special convention in the special convention is a special convention in the spe ceux qui ne sont pas conventionnés.
- Les honoraires sans dépassement (HSD) sont exprimés en euros y compris les frais de déplacement.
- Le nombre d'actes est restitué hors majorations.
- Les actes de radiologie ne sont pas identifiés dans les prescriptions (le radiologue étant considéré comme prescripteur des examens qu'il effectue).

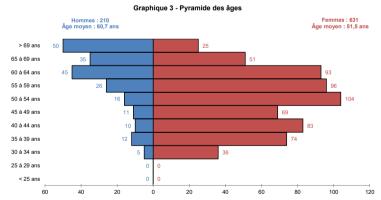
1. Démographie











On dénombre 842 endocrinologues conventionnés libéraux au 31 décembre 2023 en France. Au cours de l'année, 38 d'entre eux se sont installés et on en recense aussi plus d'un tiers ayant 60 ans ou plus. En moyenne les femmes sont fortement sur-représentées (75%) et notamment chez les plus jeunes. Les endocrinologues exercent en grande majorité en libéral exclusif (63%) tandis que prés d'un sur cinq exerce exerce exerce en libéral exclusif (63%) tandis que prés d'un sur cinq exerce il n'y a aucun endocrinologue dans la région Mayotte.

2. Activité et honoraires

Tableau 1 - Montant des honoraires en euros								
	Toute activité			Actif à part entière (APE)				
	Conventionnés secteur 1	Conventionnés secteur 2	dont adhérents à l'Optam	dont non adhérents à l'Optam	Conventionnés secteur 1	Conventionnés secteur 2	dont adhérents à l'Optam	dont non adhérents à l'Optam
Honoraires sans dépassement (HSD)	38 187 755	62 342 253	38 555 706	23 786 546	28 469 106	51 218 318	32 015 356	19 202 962
Dépassement	405 168	24 669 637	7 884 872	16 784 765	326 550	18 650 990	6 040 566	12 610 423
HSD moyen par PS	133 992	111 925	126 412	94 391	146 748	120 514	133 955	103 242
Dépassement moyen par PS	1 422	44 290	25 852	66 606	1 683	43 885	25 274	67 798

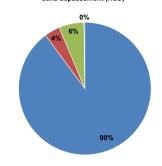


Année 2023

Tableau 2 - Montant des honoraires sans dépassement (HSD) par type d'acte

	HSD (en milliers d'euros)				
		Conventionnés	Conventionnés		
Type d'acte	Conventionnés	secteur 2	secteur 2	Total	
	secteur 1	adhérents	non adhérents	Total	
		à l'Optam	à l'Optam		
Total	38 188	38 556	23 787	100 530	
Actes cliniques	35 088	34 261	21 000	90 348	
Consultations et téléconsultations	28 085	28 851	19 882	76 819	
Avis ponctuel de consultant	17 483	20 101	13 698	51 282	
CS - Consultation au cabinet par le médecin spécialiste	9 643	7 641	5 552	22 836	
TC - Consultation à distance réalisée par un médecin spécialiste	796	934	601	2 331	
Autres consultations et téléconsultations	162	176	31	369	
Majorations	6 921	5 232	1 052	13 205	
MCE - Majoration pour consultation par le médecin endocrinologue	3 173	2 287	798	6 258	
MCS - Majoration de coordination par le médecin spécialiste	2 095	1 674	152	3 922	
MPC - Majoration forfaitaire transitoire par le médecin spécialiste	957	760	69	1 786	
Autres majorations	696	510	33	1 239	
Autres actes cliniques	82	178	65	324	
Actes techniques	1 229	1 028	1 560	3 816	
ADE - Acte d'échographie	521	581	1 120	2 222	
ATM - Acte technique médical (hors imagerie)	698	401	415	1 514	
Autres actes techniques	10	46	24	80	
Rémunérations forfaitaires	1 691	3 233	1 221	6 145	
Forfait structure	698	935	604	2 238	
ROSP - Rémunération sur objectifs de santé publique	458	450	329	1 238	
OPTAM - Option pratique tarifaire maîtrisée	0	1 091	40	1 131	
Autres rémunérations forfaitaires	535	758	247	1 539	
Autres	180	34	7	221	

Graphique 4 - Décomposition du montant des honoraires sans dépassement (HSD)

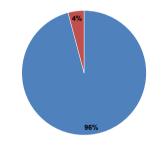


- Actes cliniques
- Actes techniques
- Rémunérations forfaitaires
- Autres

Tableau 3 - Dénombrement des actes par type d'acte

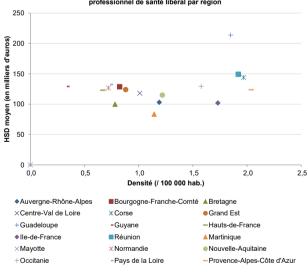
		Nombre d'actes (en milliers)				
Type d'acte	Conventionnés secteur 1	Conventionnés secteur 2 adhérents	Conventionnés secteur 2 non adhérents	Total		
		à l'Optam	à l'Optam			
Actes cliniques (hors majorations)	767	745	518	2 031		
Consultations et téléconsultations	765	739	515	2 019		
Avis ponctuel de consultant	312	362	247	920		
CS - Consultation au cabinet par le médecin spécialiste	412	330	241	982		
TC - Consultation à distance réalisée par un médecin spécialiste	34	41	26	101		
Autres consultations et téléconsultations	7	7	1	15		
Majorations	1 035	813	105	1 953		
MCE - Majoration pour consultation par le médecin endocrinologue	145	105	37	286		
MCS - Majoration de coordination par le médecin spécialiste	419	335	31	785		
MCX - Majoration de consultation complexe	15	14	0	29		
MPC - Majoration forfaitaire transitoire par le médecin spécialiste	435	343	32	810		
Autres majorations	21	17	5	43		
Autres actes cliniques	3	6	3	12		
Actes techniques	27	24	37	88		
ADE - Acte d'échographie	13	15	28	56		
ATM - Acte technique médical (hors imagerie)	14	8	8	30		
Autres actes techniques	0	1	1	1		

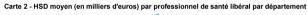
Graphique 5 - Décomposition du nombre d'actes par type

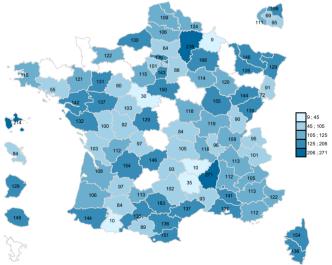


Actes cliniques (hors majorations) Actes techniques

Graphique 6 - Densités et honoraires sans dépassement (HSD) moyens (en milliers d'euros) par professionnel de santé libéral par région







Les honoraires (y compris dépassement) des endocrinologues conventionnés secteurs 1 ou 2 ont atteint 126 millions d'euros en 2023. Pour les actifs à part entière (APE) qui sont au nombre de 619 (soit 74% de l'effectif total), ces honoraires sont de 99 millions d'euros. Les dépassements ont représenté 16% des honoraires des médecins actifs à part entière conventionnés secteur 2 adhérents à l'Optam alors qu'ils ont représenté 40% des honoraires de ceux qui n'ont pas adhérés à l'Optam. Lorsque l'on décompose les honoraires sans dépassement (HSD) par type d'acte, on s'aperçoit que les actes cliniques occupent neuf dixièmes de leurs HSD tandis que les rémunérations forfaitaires sont leur deuxième source de revenus avec 6%. En nombre d'acte, presque la totalité (96%) des actes effectués par les endocrinologues sont des actes cliniques. Au niveau géographique, les HSD moyens par professionnel de santé libéral sont moins élevés en Martinique et en Bretagne alors qu'ils sont plus importants en Guadeloupe et à la Réunion.



Année 2023

3. Patientèle



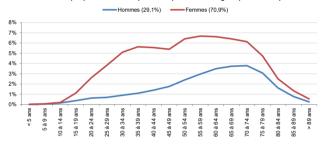
1 410 patients uniques vus par professionnel de santé libéral en moyenne dans l'année

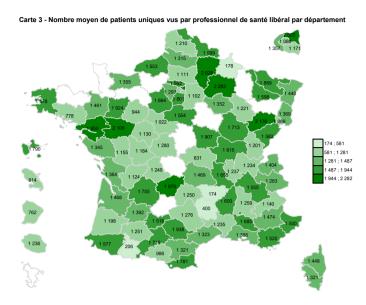
9 patients médecin traitant par professionnel de santé libéral en moyenne dans l'année

Tableau 4 - Distribution du nombre de patients uniques vus

Percentile	Patients
1er percentile	24
5e percentile	281
10e percentile	535
20e percentile	795
30e percentile	973
40e percentile	1 177
Médiane	1 321
60e percentile	1 498
70e percentile	1 687
80e percentile	1 931
90e percentile	2 322
95e percentile	2 835
99e percentile	3 838

Graphique 7 - Part de la patientèle par tranche d'âge et par sexe du patient





Graphique 8 - HSD moyen (en euros) par tranche d'âge et par sexe du patient



En movenne, les endocrinologues voient 1 410 patients uniques dans l'année. Cependant, la dispersion du nombre de patients est relativement étendue ; les 10% les plus actifs voient environ 2 300 patients tandis que les 10% En moyenne, les endochnologues voient 1 4 to patients uniques dans l'almée. Cependant, la dispersion du hombre de patients est relativement exertode : les 10% les plus actius voient environ 2 out patients dans l'année. Globalement, la part des femmes dans la patientèle est supérieure à celle des hommes (71% contre 29%). La patientèle féminine est midiatire dans toutes les classes d'âge. Au niveau géographique, on constate que les endocrinologues ayant le plus de patients se situent en Pays de la Loire et en Guadeloupe alors que ceux ayant le moins de patients se situent en Cuyane et en Martinique. Par ailleurs, un patient génère un honoraire sans dépassement (HSD) moyen légèrement supérieur à une patiente (85 € contre 77 €). Toutefois, ce n'est pas le cas pour toutes les classes d'âge : les HSD sont équivalentes pour les patientèles masculines et féminines jusqu'à 39 ans alors qu'ils sont plus importants pour la patientèle masculine à partir de 40 ans

4. Prescriptions

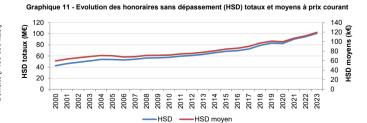
Tableau 5 - Base de remboursement des actes prescrits par catégorie d'acte					
Catégorie d'acte	Base de remboursement (en milliers d'euros)	Pourcentage par rapport au total			
Total	576 492	100%			
Pharmacie	233 044	40%			
Infirmier	48 046	8%			
Biologie	73 464	13%			
Liste des produits et prestations	184 561	32%			
Autres	37 377	6%			



La pharmacie est le premier poste de prescription des endocrinologues. Il représente deux cinquièmes du total de leurs prescriptions en base de remboursement alors que la liste des produits et prestations est leur deuxième poste de prescription (près d'un tiers du total).

5. Evolution

Graphique 10 - Evolution des effectifs et de la densité 1 000 800 600 400 200 Effectif



Les effectifs ont tendance à augmenter, passant de 710 en l'an 2000 à environ 840 en 2023 (+0,7% par an en moyenne). Dans le même temps, on constate que la densité d'endocrinologues par habitant a augmenté passant de 1,17 à 1,23 pour 100 000 habitants entre l'an 2000 et 2023. Concernant les honoraires sans dépassement, on observe une forte hausse depuis l'an 2000, passant de 42 millions d'euros à 101 millions d'euros, soit une évolution de +3,8% par an en moyenne. Par professionnel de santé, cela représente une évolution moyenne annuelle de +3,1%